

Nouvelles Visions

Pour une société de la connaissance

Une étude de la
de la FONDATION CONCORDE(*)

FACILITER L'ACCOMPAGNEMENT ET LE FINANCEMENT DES TPE ET DE L'ENTREPRENEURIAT

Une priorité pour les territoires et l'emploi

Décembre 2011

(*) Avec le concours d'universitaires, d'élus, d'hommes et de femmes d'entreprise

Sous la direction de Michel Chatot

Dossier édité par la Fondation Concorde
Toute correspondance est à adresser au :
6, Place de la République Dominicaine – 75017 Paris
Tél : 01.45.61.16.75
Fax : 01.45.61.15.19
Email : info@fondationconcorde.com

www.fondationconcorde.com

Directeur de la publication : M. Rousseau

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : UN ENJEU ESSENTIEL POUR LA FRANCE.....	7
CHAPITRE I – LE NOUVEL ELAN DE L’ENTREPRENEURIAT EN FRANCE.....	9
I- Un retard français en passe d’être comblé	9
II- La redécouverte de l’esprit d’entreprise.....	9
III- Le régime de l’auto-entrepreneur : la nouvelle soif d’entreprendre des Français.....	10
CHAPITRE II – DES DIFFICULTES PERSISTANTES.....	11
I- Le taux de transformation des entreprises individuelles en PME est très faible	11
II- Une offre d’accompagnement peu efficace parce que trop dense.....	11
III- Un accès aux petits financements compliqué et en diminution pour les TPE	13
IV- La problématique du renforcement des fonds propres	14
DEUXIEME PARTIE : LES PROPOSITIONS DE LA FONDATION CONCORDE	16
CHAPITRE I – ACCOMPAGNER.....	16
I- Créer une Agence Française de l’Entrepreneuriat (AFE) centrée sur l’accompagnement, la garantie, la mise en réseau	17
II- Faire évoluer le dispositif NACRE vers une approche plus économique en confiant sa gestion à l’Agence Française pour l’Entrepreneuriat.....	19
III- Création d’un portail d’accompagnement personnalisé à la création d’entreprises	22

CHAPITRE II – FINANCER.....	24
I- Recentrer OSEO sur le rôle de chef de file du secteur bancaire.....	24
II- Améliorer et simplifier le PCE pour qu’il devienne le fer de lance du financement de la création d’entreprises au plan local	26
III- Développer le rôle de la CDC dans le financement des fonds propres.....	29
IV- Revisiter la fiscalité des particuliers pour financer et dynamiser l’entrepreneuriat.....	34
V- Revisiter la fiscalité des entreprises pour dynamiser l’entrepreneuriat.....	42
 CHAPITRE III : PROMOUVOIR.....	 46
I- Développer largement la formation entrepreneuriale.....	46
II- Faire de l’entrepreneuriat une cause d’intérêt général.....	47
III- Imprégner les tissus économiques de la « culture entrepreneuriale....	48
 CONCLUSION	 51
 ANNEXE	 53

INTRODUCTION

Notre pays, qui voit ses grandes entreprises mondialisées lui échapper, victimes de leur succès, doit impérativement renforcer son tissu de TPE/PME, seules capables de conserver un niveau d'activités élevé dans nos territoires et sans doute seule voie d'avenir pour créer des emplois.

L'emploi sera, en effet, l'enjeu crucial du 21^{ème} siècle, dans la plupart des pays du monde, mais surtout dans les pays développés. La France, où les grandes industries continuent à fuir des coûts de production et une atmosphère sociale peu propices à la compétitivité, voit mécaniquement naître de nouveaux bassins en difficulté. Puisque, par ailleurs, elle ne pourra plus se permettre une hausse supplémentaire de ses dépenses publiques, elle doit saisir à bras le corps cet espace de libertés pleins de ressources que constitue le développement de l'entrepreneuriat et en assurer, par des mesures appropriées, le succès.

L'esprit d'entreprise, très présent chez nos compatriotes, doit être fortement encouragé. Pour y parvenir, les structures étatiques – trop nombreuses – doivent être réorientées, non pour assurer leur pérennité mais pour, avant tout, répondre aux besoins du porteur de projet.

C'est à la qualité et à l'efficacité de cette rencontre entre l'individu et l'organisme accompagnateur ou prêteur que nous devons nous attacher.

Ce que nous visons c'est renverser, comme disent les sociologues, l'ordre dominant/dominé actuel, entre institutions et organes prêteurs et le porteur de projet, et réussir la mise en concurrence de tous les organismes actuels pour faire du client « créateur ou développeur » l'élément précieux vers lequel tout converge et en particulier les moyens financiers.

Notre étude concerne en priorité les TPE, c'est-à-dire les entreprises de 0 à 19 salariés, et vise à faciliter la création, l'accompagnement, la pérennisation de l'entreprise et à créer, au sein de notre pays, une dynamique en faveur de l'initiative économique, contribution à ce que nous appelons dans les différentes préconisations de la Fondation Concorde « **la création d'une atmosphère entrepreneuriale** ».

Première partie : un enjeu essentiel pour la France

Les petites entreprises et la croissance : un enjeu essentiel pour la France, pour la croissance et pour l'emploi.

Les petites entreprises jouent un rôle essentiel, non seulement dans la création d'emploi en France, mais aussi grâce à leur contribution forte à la croissance.

Le nombre d'entreprises sans salarié ne cesse d'augmenter. La création d'entreprise en France est devenue le support de la création du propre emploi de l'entrepreneur. Nous devons les encourager à pérenniser leurs activités et à grandir pour devenir les PME et ETI de demain. C'est un enjeu essentiel pour l'emploi et la croissance.

D'après l'Union des Auto-Entrepreneurs, la création de TPE permettrait, en dix ans et sur la base d'un million d'auto-entrepreneurs réalisant 20 000 euros de chiffre d'affaires chacun, de rapporter 1 point de croissance à la France.

Nous estimons que l'accompagnement intelligent de toutes les formes d'entrepreneuriat et leur intégration dans les politiques publiques pourraient produire un supplément de croissance allant de 2 à 3 points.

Quant à l'emploi, quelques remarques simples :

L'emploi marchand français devrait être potentiellement de 25 millions de personnes à l'instar du niveau d'emploi de nos voisins anglais ou allemands. Il n'est que de 18 millions. Cet écart de 7 millions d'emplois marchands manquant rend impossible, à quelque gouvernement que ce

soit, la capacité d'équilibrer le budget et de couvrir le financement des retraites, avec une base contributive aussi faible.

La réduction de la dépense publique, par ailleurs indispensable, ne peut à elle seule suffire, car pour obtenir un résultat significatif, il faudrait diminuer le nombre de fonctionnaires pour passer d'environ 20,4% de la population active sous ce statut à 15% qui est celui de la moyenne européenne. Or, une action de cette ampleur ne peut être envisagée tant que le chômage en France est aussi élevé.

La seule issue possible est de créer massivement des emplois privés, ce que ne peuvent faire les seules auto-entreprises (naissant presque exclusivement sans salarié). En effet, nous accusons un retard immense et ce depuis très longtemps : environ 40.000 entreprises avec au moins un salarié sont créées en France par an contre 110.000 en Allemagne, 180.000 en Angleterre et 600.000 aux Etats-Unis. D'où la nécessité d'avoir recours à un financement accessible et élargi pour les entreprises existantes, d'accompagner efficacement la croissance de ces sociétés, et de donner à tous les acteurs privés – fondateurs, investisseurs – un cadre fiscal dynamique.

Chapitre I – le nouvel élan de l’entrepreneuriat en France

I- Un retard français en passe d’être comblé

Jusqu’au début des années 2000, la France était très en retard par rapport à ses principaux partenaires économiques en termes de création d’entreprises, le compteur restant bloqué largement sous la barre des 200 000 créations annuelles.

A partir de 2001, des réformes importantes ont été menées par les gouvernements successifs pour faire décoller l’entrepreneuriat.

- Les lois Dutreil 1 et 2 de 2003 et 2005 qui ont considérablement sécurisé et facilité le passage à l’acte de création et simplifié le parcours des créateurs d’entreprise, faisant passer le nombre annuel de créations de moins de 200 000 à un peu plus de 300 000.
- La loi de Modernisation de l’Economie de 2008 instituant le régime fiscal et social de l’auto-entrepreneur, porté par Hervé Novelli.

II- La redécouverte de l’esprit d’entreprise

Une partie croissante de nos compatriotes est prête à la prise de risque. Pour beaucoup d’entre eux, c’est aussi un moyen de trouver un emploi. De plus, nous pensons qu’« une société plus entrepreneuriale, c’est une société qui s’appuie davantage sur le talent et le travail que sur l’origine

sociale et les diplômés. C'est une société qui valorise l'investissement individuel et collectif. »¹

III- Le régime de l'auto-entrepreneur : la nouvelle soif d'entreprendre des Français

Même si le lancement du régime auto-entrepreneur le 1^{er} janvier 2009 a fait chuter le nombre de créations d'entreprises « classiques », cela n'a été que très temporaire, et on peut estimer que ce nombre a finalement peu varié depuis 3 ans, restant autour de 300 000 par an. A la fin 2011, le nombre d'auto-entrepreneurs déclarés depuis 2009 devrait approcher le million. Cet apport est donc un véritable « plus », qui témoigne de l'appétence entrepreneuriale des Français. Certes, le nombre de nouveaux auto-entrepreneurs va avoir tendance à se ralentir dans les prochains mois et années, le stock se constituant peu à peu. Tout l'enjeu va être de permettre au plus grand nombre d'entre eux de se transformer en chefs d'entreprises créateurs d'un second, puis d'un troisième emploi.

¹ « Accompagner l'entrepreneuriat, un impératif pour la croissance » Rapport d'octobre 2010 à Hervé Novelli, ministre en charge des PME, par Philippe Mathot, ancien député»

Chapitre II – Des difficultés persistantes

I- Le taux de transformation des entreprises individuelles en PME est très faible

Le nombre d'entreprises n'employant aucun salarié au démarrage est de plus en plus important : de 82 % des entreprises créées en 2000 n'employant aucun salarié nous sommes passés à 87 % en 2008. L'arrivée du régime de l'auto-entrepreneur en janvier 2009 a amplifié ce phénomène. Il faut donc qu'un grand nombre d'entrepreneurs puissent se "muscler" suffisamment pour dépasser le stade de l'auto-emploi et viennent densifier un tissu de TPE puis de PME actuellement insuffisant dans notre pays. Favoriser l'accompagnement des entreprises individuelles et des TPE dès le stade post-crétion, c'est montrer que la politique du nombre, parce qu'elle a pris en compte le développement, s'inscrit en cohérence avec la politique consistant à renforcer notre tissu de PME partout sur le territoire.

II- Une offre d'accompagnement peu efficace parce que trop dense

L'organisation de l'accompagnement de la création d'entreprises en France date des années 1980. Devant l'atonie de la création d'entreprises, il fallait « faire du chiffre », et susciter un nombre important de créations. La pérennité, la croissance, le développement, étaient secondaires. Il est à déplorer que, en 2008, **seuls 31 % des créateurs (donc aujourd'hui probablement 10 à 15 % en raison de**

l'arrivée des auto-entrepreneurs), déclarent avoir eu recours à des organismes spécialisés dans la création d'entreprises.

Or, l'accompagnement des créateurs d'entreprise dans les premiers mois de leur activité augmente fortement leurs chances de succès, puisque 2/3 des créateurs accompagnés exercent toujours leur activité au bout de trois ans.

Les acteurs de l'accompagnement sont très nombreux, et généralement de très bonne qualité : réseaux consulaires, Agence Nationale pour la Création d'Entreprises, réseaux associatifs, experts comptables... Comme financeurs, OSEO avec son prêt à la création d'entreprises, la CDC qui est un support actif des réseaux associatifs, ainsi que les collectivités locales, sont aussi très présents.

Mais, pour ce qui concerne l'Etat, la création d'entreprise est soutenue dans une optique plus sociale qu'économique avec le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), opérationnel depuis 2009. Ce dispositif a eu pour effet de mettre les réseaux associatifs en concurrence pour obtenir des financements et les a incités à se détourner de leurs vocations premières.

L'offre globale d'appui est trop complexe, mal positionnée car insuffisamment orientée « client ». Il convient de réformer en profondeur et rapidement un système d'appui à la création devenu inadapté aux enjeux actuels.

III- Un accès aux petits financements compliqué et en diminution pour les TPE

Pour une entreprise nouvelle, TPE en voie de développement, l'accès à des petits crédits de trésorerie est vital : financer le fonds de roulement, faire face à une opportunité ou à une difficulté conjoncturelle, embaucher un premier salarié, sont autant d'occasions de solliciter sa banque.

Or, si en 2008 les encours de trésorerie sur les montants de moins de 25 000 euros représentaient 47 milliards d'euros, ils sont en forte réduction à 42 milliards en 2010. A l'exception notable de quelques réseaux (Banques Populaires et LCL sur l'initiative de l'Ordre des Experts-Comptables), la plupart des banques ne s'intéresse pas à ce type de financement, au prétexte que cela leur coûte cher en frais de gestion. Quand les financements sont refusés, les banques ne prennent pas la peine d'informer la TPE de la raison du refus. Le comportement des banques régionales, voire locales, est davantage positif comme par exemple en Allemagne.

Il est évident que les banques préfèrent que les TPE aient recours à des découverts, beaucoup plus rémunérateurs pour elles, ou même à du crédit personnel pour faire face à des difficultés de trésorerie!

En complément, une récente étude de l'INSEE indique que plus d'une PME sur trois aura besoin d'un financement d'ici à 2013 pour survivre. Or, avec l'application des règles prudentielles de Bâle III, la crise financière, une attrition du crédit bancaire est à anticiper. La question de l'accès aux petits financements doit être une priorité des pouvoirs publics et des acteurs économiques.

IV- La problématique du renforcement des fonds propres

Les dirigeants de petites et moyennes entreprises n'ouvrent et n'augmentent pas facilement leur capital. Cela s'explique par leur crainte de le diluer, leur réticence à parfois partager le pouvoir, mais également par l'insuffisance voire l'inexistence d'investisseurs, résultant de frais de dossiers et de coûts de gestion trop importants.

Par ailleurs, les *Business angels* et *Super angels* ne font pas partie de la tradition entrepreneuriale française et sont encore trop peu nombreux.

Le président de la Commission spéciale du Parlement Européen sur la crise financière, économique, et sociale, Wolf KLINZ, a rappelé fort justement : «(...) seules, les PME/PMI constituent l'épine dorsale de l'économie européenne, fournissent le plus d'emplois et sont les plus créatives. (...) »².

Aussi, la Commission a logiquement pris acte de la nécessité absolue de développer et de renforcer notamment le capital-risque dans l'espace communautaire. Nul ne doute, en effet, qu'entrepreneur et innovation, sous quelque forme que ce soit, sont aujourd'hui au cœur des transformations structurelles indispensables pour assurer une sortie de crise durable de l'économie européenne.

Pour autant, la capacité des entreprises à financer leur expansion est dramatiquement plus faible que celle de nos concurrents allemands et britanniques³.

² Soutenir les petites entreprises tout en s'attaquant à la crise, citation de Wolf KLINZ, Député ADLE. La Grande Epoque, 15 mars 2010, p.7.

³ D'après Eurostat – Comptes nationaux 2008, cet écart de l'autofinancement n'ayant cessé de s'aggraver au cours des années pour atteindre un écart du simple au double à la fin de l'année 2008.

Si les montants du capital-investissement placent la France au 2^{ème} rang en Europe, ils ne représentent, à population égale, que la moitié du montant investi par cette même industrie au Royaume-Uni⁴, et à peine un quart de celui investi aux Etats-Unis. Des solutions doivent donc être trouvées pour combler ce dangereux retard.

Lors du « forum de Davos 2010», deux études sur le rôle du private equity dans l'économie mondiale ont mis en lumière le fait que les entreprises soutenues par le capital-risque/capital-investissement connaissent une croissance plus rapide⁵. Elles affirmaient de plus que l'investissement public dans le capital-risque constituait une source d'efficacité supplémentaire⁶. D'où l'intérêt de ce mode de financement.

⁴ Rapport d'information AN N° 1547 du 24 mars 2009 relatif au financement en fonds propres des PME, présenté par M. Nicolas FORISSIER, Député, p. 19.

⁵ « Private equity, industry performance and cyclicity », Capital-investissement, analyse de la performance industrielle et de la cyclicité.

⁶ « Governments as venture capitalists : Striking the right balance », Investissement en capital-risque des gouvernements, quel optimum ?

Deuxième partie : les propositions de la Fondation Concorde

Chapitre I – Accompagner

Actuellement, trois acteurs principaux ont un rôle d'animation majeure dans la création, le financement, le suivi et le développement des nouvelles entreprises :

- **L'APCE** : Elle dispose d'une expertise et de compétences uniques en matière de vulgarisation et a répondu ces dernières années avec efficacité et réactivité aux besoins du ministère en charge des PME. Elle anime le seul lieu de rencontre des acteurs majeurs de la création d'entreprise : le Comité Synergie Réseaux.

Cependant, le double statut actuel de l'APCE, association de droit privé d'une part, opérateur de l'Etat d'autre part, est un frein à son développement ; le recours à des ressources propres est limité puisqu'il ne peut dépasser le montant de la subvention de l'Etat

- **La Caisse des dépôts** : C'est l'acteur majeur du financement des réseaux d'accompagnement. Elle possède une excellente connaissance de l'économie sociale et solidaire. Sa direction territoriale a une réelle crédibilité auprès des réseaux associatifs. Elle collabore déjà activement avec l'APCE dans le

cadre des programmes régionaux de soutien à la création-reprise AppuiNet PME.

- **OSEO** : Elle tient une partie du financement avec le PCE (Prêt à la Création d'Entreprise). En outre, OSEO a aussi développé un programme d'appui à la création d'entreprises avec certaines régions, sur un modèle proche de AppuiNet PME, et auquel l'APCE participe aussi.

L- Créer une Agence Française de l'Entrepreneuriat (AFE) centrée sur l'accompagnement, la garantie et la mise en réseau

La nécessité de configurer ces trois acteurs majeurs en une Agence Française de l'Entrepreneuriat, au niveau local, en charge d'informer, de coordonner les parcours et de faciliter les financements, semble évidente tout autant que cohérente avec la volonté d'une approche-client.

Cette agence, largement ouverte, créée sous la forme d'un GIE ou d'un GIP, regroupe l'APCE et les services dédiés de l'Etat, de la CDC, et d'OSEO. Il ne s'agit pas d'un établissement public supplémentaire : l'Agence se substitue à une multitude de services dispersés.

L'AFE exerce son activité dans les territoires. Elle agit dans un cadre conventionnel avec les collectivités locales, les organismes consulaires, les experts comptables et les réseaux d'accompagnement. La Banque de France, qui a montré son efficacité dans le cadre de la médiation du crédit, sera un partenaire essentiel de l'Agence.

L'Agence Française de l'entrepreneuriat aura accès à toutes les bases de données existantes (Banque de France, Sémaphore, OSEO, etc.).

Nous suggérons d'installer l'Agence auprès de la « maison des entreprises »⁷, nouvel organe qui représenterait toutes les entreprises du territoire.

L'Agence veille à la promotion et à la mise en place des outils de développement entrepreneuriaux contenus dans les textes législatifs et réglementaires récents, dans les domaines de la simplification, du financement, de l'accompagnement, de la transmission et de la promotion des investissements d'avenir (Grand Emprunt).

Au niveau des territoires, elle repère les entrepreneurs à potentiel et les oriente vers un parcours de développement. Il s'agit de développer une véritable intelligence économique territoriale.

Elle assure à tous les créateurs, y compris aux auto-entrepreneurs, une meilleure qualité d'accompagnement, en se plaçant délibérément dans une approche client.

Elle entretient les relations avec les réseaux bancaires, les réseaux d'appui et, au niveau de chaque département, avec les services de l'Etat. Pour les dossiers de création, elle prend les décisions de garantie qui seront mises en œuvre par OSEO au niveau de chaque département.

Elle veille à faciliter l'attribution des petits crédits par les banques, y compris en appuyant de nouvelles méthodes d'instruction de dossier, telles que celles proposées par le Conseil Supérieur de l'Ordre de Experts-Comptables : dans chaque département, l'Ordre des Experts Comptables et l'Agence passent une convention spécifique pour l'accompagnement des TPE et le montage des dossiers de crédit.

Elle peut saisir le médiateur du crédit.

⁷ cf. publication de la Fondation Concorde : *renforcer la voix du monde des entreprises – pour une réforme du système de représentation patronale.*

Elle intègre l'entrepreneuriat social comme composante active du développement territorial.

Elle évalue les actions menées, en termes qualitatif et quantitatif.

Elle diffuse l'esprit d'entreprise auprès des jeunes, spécialement dans les quartiers à redynamiser.

L'agence passe également des conventions d'appui avec les grandes entreprises du pays et multinationales. Les grandes entreprises ont en effet un rôle, particulier et très utile, à jouer pour l'accompagnement et le développement des TPE (mise à disposition de locaux, de moyens, pépinières, sous-traitance, implantation à l'étranger, etc.).

La création de l'Agence de l'entrepreneuriat exige une décision politique forte qui ne peut venir que de l'Etat, qui contrôle directement OSEO et l'APCE. Le coût serait nul, l'opération permettant même des redéploiements financiers.

II- Faire évoluer le dispositif NACRE vers une approche plus économique en confiant sa gestion à l'Agence Française pour l'Entrepreneuriat

Le dispositif «NACRE », piloté au niveau national par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et la Caisse des dépôts (clé de répartition des financements: respectivement 40 M€ et 100 M€), s'adresse en premier lieu aux demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux.

Cet accompagnement offre un soutien complet au créateur d'entreprise, en trois phases :

- un accompagnement au démarrage, composé d'une phase d'analyse et d'une aide au montage du dossier de présentation du projet de d'entreprise;

- un appui à la structuration financière, via la validation de la pertinence économique du projet, ainsi qu'une intermédiation bancaire par le déblocage d'un prêt d'honneur à taux zéro, couplé à un prêt bancaire au moins équivalent ou supérieur au prêt NACRE (le montant peut varier entre 1 000 et 10 000 euros).
- un appui au démarrage et au développement sur 3 années.

Seuls les opérateurs d'accompagnement NACRE – labellisés et conventionnés – sont habilités à mettre en œuvre les parcours d'accompagnement.

Un dispositif qui doit être révisé

A la base de ce dispositif, il y avait la volonté louable de mieux articuler entre opérateurs les différentes phases de l'appui à la création d'entreprises. Cependant, après deux années de fonctionnement, il apparaît que ce dispositif doit être revu, car :

- NACRE ne correspond pas aux besoins globaux : dans sa phase 2, le dispositif ne concerne que 20 000 projets sur les 580 000 nouvelles entreprises créées en 2009, dont 40% par des chômeurs.
- Le dispositif induit des lourdeurs administratives pour le créateur d'entreprise et des procédures de gestion trop contraignantes pour les opérateurs.
- L'objectif fixé aux opérateurs est d'atteindre un taux de 80% d'attribution du prêt par rapport au nombre de personnes entrées dans le dispositif à chaque étape, ce qui pourrait inciter les opérateurs à refuser l'entrée à tout créateur risquant d'impacter ce quota à la baisse.

- Le phasage du parcours proposé par NACRE et le paiement à l'acte ont introduit une concurrence certaine entre les réseaux et conduit à une multiplication des acteurs de l'accompagnement.
- NACRE s'est détourné de son objectif d'origine d'appui aux créateurs d'entreprises en difficultés sociales : en 2009, le plan de financement des projets NACRE est en moyenne de 68 000 euros ! Les principaux bénéficiaires ont été les demandeurs d'emploi "haut de gamme", ayant bénéficié de l'ACRE, et n'ayant de ce fait pas besoin de cette aide complémentaire pour lever des fonds bancaires.
- Enfin, il y a un effet de substitution du Prêt à la Création d'Entreprises d'OSEO vers NACRE.

Nous proposons de réformer ainsi le dispositif NACRE :

- Confier à l'Agence Française de l'Entrepreneuriat la gestion de NACRE et des autres dispositifs centraux d'aide à la création et à la reprise d'entreprises, qu'ils soient de nature "sociale" ou "économique", afin qu'il y ait un pilotage cohérent au service des créateurs.
- Réduire le nombre d'opérateurs en s'appuyant sur les grands réseaux nationaux, exclure du dispositif les opérateurs régionaux traitant chaque année un nombre insuffisant de dossiers.
- Réduire la charge administrative pesant sur les réseaux labellisés, notamment en mettant en place une version simplifiée du Contrat d'Accompagnement à la Création et la Reprise d'entreprise (CACRE).
- Cibler le dispositif NACRE vers les porteurs de projets les plus défavorisés, en assouplissant les règles relatives à l'obtention d'un crédit complémentaire et en permettant à des projets de moindre ambition, inférieurs à 5 000 €, d'être financés en quasi-totalité par le dispositif NACRE.

III- Création d'un portail d'accompagnement personnalisé à la création d'entreprises

Nous proposons la création d'un portail internet à vocation nationale qui mutualiserait l'expérience acquise dans la maîtrise des technologies de l'information par plusieurs acteurs de la création d'entreprises, dont la Caisse des Dépôts, l'APCE, l'ACOSS, les réseaux consulaires, l'association "Guichet-Entreprises", la mission "Guichet Unique" de la DGCIS, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables. Ce portail offrirait à tout porteur de projet un accès direct, rapide et intuitif à l'information et à l'orientation (bases de données existantes) mais également à un accompagnement virtuel personnalisé vers des ressources utiles au montage de son projet.

Nous ne négligeons pas le fait que des « créateurs » potentiels actuels ne maîtrisent pas l'outil informatique. Il est donc nécessaire que l'accompagnement puisse commencer à ce stade afin que le portail, aussi parfait puisse-t-il être, soit à la portée de tous.

Ce portail est une véritable "porte d'entrée", pour un « Accompagnement Personnalisé à la Création d'Entreprises ». Il permet de construire avec le porteur de projet son parcours de création à son rythme, l'aider à formuler ses besoins et à qualifier ses attentes pour faciliter l'élaboration de son projet et optimiser son orientation vers les réseaux d'accompagnement, à toutes les étapes.

Il vise trois grands objectifs – **outiller les créateurs grâce à des services simples, fiables et personnalisables, les orienter vers l'expertise locale, favoriser le maillage entre acteurs de l'accompagnement** – et s'articule autour de cinq grandes fonctions :

- une information et une orientation qualifiées,
- un appui méthodologique personnalisé et un guidage dans le montage du projet,

- un accès aux ressources et aux sites informatifs des réseaux d'accompagnement, des partenaires de la création/reprise d'entreprises et des régions,
- une aide à l'accomplissement de l'ensemble de formalités administratives (immatriculation, déclaration en ligne etc.),
- un service d'assistance personnalisé qui permet d'analyser et d'identifier les besoins en fonction des projets.

La gestion du portail d'accompagnement personnalisé à la création d'entreprises sera confiée à l'Agence Française de l'Entrepreneuriat.

Chapitre II – Financer

I- Recentrer OSEO sur le rôle de chef de file du secteur bancaire

Aujourd'hui OSEO assure, en collaboration avec d'autres institutions (Caisse des dépôts, banques...), trois fonctions qui sont imbriquées de façon souvent trop complexe et peu lisible :

- La garantie,
- Le financement bancaire,
- Les fonds propres.

Une réflexion doit s'engager pour orienter davantage OSEO vers le financement bancaire des TPE et les relations étroites avec le monde bancaire local. Les compétences de cet organisme et la répartition des rôles avec la Caisse des dépôts et l'Agence de l'Entrepreneuriat doivent être clarifiées dans le sens de la professionnalisation, de l'efficacité et de la proximité.

Nous sommes favorables au développement ou à la création de produits plus ciblés TPE par OSEO. En effet, la plupart des dispositifs sont des prêts sans garantie, de 40 000 à 150 000, voire 300 000 euros, ce qui peut paraître beaucoup pour une TPE. Les aides OSEO incluent bien les TPE (micro-entreprises au sens européen du terme) mais de fait, s'appliquent à des problématiques d'entreprises de plus de 19 salariés. Nous devons prioritairement développer des produits qui répondent mieux aux contraintes des TPE pour lesquelles la trésorerie est la première priorité.

Dispositifs existants d'OSEO :

Pour les TPE nécessitant davantage de capital, il existe le dispositif OSEO CAPITAL PME, via la plateforme Alternativa, qui met en relation des PME et des investisseurs, mais qui concerne certainement davantage les entreprises à fort potentiel de croissance. Cette fonction, dans une optique de rationalisation, est-elle vraiment de la compétence d'OSEO ?

Garantie du développement des PME et TPE :

OSEO partage, avec la ou les banques de l'entreprise, le risque lié au **financement de ses investissements**. OSEO réduit le risque du crédit qu'accorde la banque de 40 à 70%, sans hypothèque sur la résidence principale de l'entrepreneur et avec une éventuelle caution personnelle limitée à 50% maximum de l'encours du crédit.

Pour financer les dépenses immatérielles d'un programme d'investissement, OSEO, en partenariat avec Ubifrance, a créé le **Prêt Pour l'Export (PPE) qui apparaît très utile.**

Nous proposons de préciser et de recentrer le rôle d'OSEO sur la garantie et le financement des TPE à travers la création de deux dispositifs nouveaux :

- **Transformer une autorisation de découvert en crédit garanti par OSEO**

La banque, qui accorde le maintien d'un découvert important, ou assimilé, pourrait le **transformer en un crédit à 12 ou 24 mois** (ce qui réduit considérablement le taux pour la TPE, et rallonge ses délais de remboursement), **garanti automatiquement par OSEO à hauteur de 25 %** (à voir avec le médiateur du crédit).

- **De même, une réflexion pourrait s'engager sur des prêts subordonnés long terme pour des TPE qui ont un fort besoin en fonds de roulement et peu de capitaux propres.** L'idée serait d'éviter une entrée au capital d'un tiers pour continuer à se développer, et de bénéficier néanmoins d'une certaine stabilité des capitaux nécessaires à l'exploitation.

II- Améliorer et simplifier le PCE pour qu'il devienne le fer de lance du financement de la création d'entreprises au plan local

La première réponse qui apparaît sur le site de l'APCE est un peu paradoxale : "Le PCE a vocation à répondre à **l'insuffisance de fonds propres des entreprises de 0 à 3 ans en finançant leur trésorerie**", ce qui paraît contraire à toute logique comptable et financière. Il nous semble opportun de revoir les modalités d'attribution, afin d'en élargir la base, pour tenir compte de la vraie nature de ce prêt, c'est-à-dire éviter un dépôt de bilan dans les premières années d'existence,

dans un contexte économique où la création et la reprise d'entreprise doivent d'autant plus être encouragées.

Nous proposons que ce prêt à la création d'entreprise s'adresse :

- aux entreprises individuelles et sociétés en phase de création ou ayant été créées ou reprises depuis moins de cinq ans (au lieu de 3 précédemment).
- employant jusqu'à 10 salariés (comme cela est déjà le cas).
- même si elles ont déjà bénéficié d'un financement bancaire à moyen ou long terme (**dans les cas de reprise uniquement**), ce qui n'était pas le cas auparavant
- Affichant des besoins totaux n'excédant pas 100 000€ (investissements et BFR) contre 45 000 € précédemment.

Le montant du PCE devra être compris entre 5 000 et 15 000 euros (au lieu de 2 000 à 7 000 euros précédemment)

Jusqu'à présent, le PCE devait obligatoirement être accompagné d'un prêt bancaire dont le montant était au minimum égal à deux fois le montant du PCE.

Nous préconisons de diminuer le montant du prêt bancaire, en fixant comme condition qu'il corresponde au minimum au montant du PCE, sur une durée de trois ans minimum (au lieu de deux).

En effet, en relevant le montant du PCE, comme nous le préconisons, nous ne souhaitons pas augmenter l'enveloppe globale empruntée, afin d'éviter le refus de la banque en raison d'un prêt qui lui paraîtrait trop élevé.

Par ailleurs, la banque sera davantage encouragée puisqu'elle prêtera 50% de la somme globale (au lieu des 2/3 précédemment) qui pourra être garantie jusqu'à 70% par OSEO.

Ce qu'il faut savoir sur le PCE :

- Le financement bancaire peut prendre la forme soit d'un prêt, soit d'un crédit-bail ou d'une location financière. Ses caractéristiques (taux, montant, durée, garanties, etc.) sont libres et dépendent de la banque. Par ailleurs, OSEO, en liaison avec l'Agence Française de l'Entrepreneuriat, peut garantir jusqu'à 70 % du prêt bancaire associé au PCE.
- Le PCE finance en priorité les besoins immatériels de l'entreprise : constitution du fonds de roulement, frais de démarrage.

Mais, il peut également financer la reprise d'un fonds de commerce (pas d'immobilier, d'entreprise agricole, de BTP, ni d'intermédiaires financiers).

- Ce prêt est accordé sans garantie, ni caution personnelle. Il bénéficie de l'intervention de la garantie OSEO, dont la rémunération est comprise dans le taux du PCE.
- Le prêt bancaire qui l'accompagne peut lui aussi être garanti jusqu'à 70 % par OSEO.
- La banque bénéficie d'une délégation d'OSEO pour décider du PCE, bénéficiaire de la garantie d'OSEO pour son intervention et mettre en place le contrat de prêt. La décision de garantie étant prise collectivement au niveau de l'Agence de l'Entrepreneuriat dans le cadre de l'accompagnement du créateur.
- Une fois signé avec la banque, le prêt est décaissé puis géré par OSEO qui en assure les risques.

III- Développer le rôle de la CDC dans le financement des fonds propres

Sur les 2,9 millions d'entreprises que comptait la France en 2007⁸, 2,7 millions ont moins de 20 salariés et représentent 4,6 millions d'emplois⁹. Contrairement aux idées reçues, la France ne souffre donc nullement d'un manque de création d'entreprises. Il s'y crée trois fois plus d'entreprises qu'il y a cinq ans. Les crises de 2008 et de 2011, rendent encore plus vitales le rôle de ces TPE en termes de création et/ou de maintien d'emplois et de richesses pour notre pays.

En revanche, il faut s'assurer que les besoins spécifiques de financement (haut et bas de bilan) de ces entreprises trouvent une réponse adéquate auprès des acteurs publics et privés concernés.

Sachant que celles-ci recouvrent plusieurs types de TPE :

- les auto-entrepreneurs
- les TPE (artisans et commerçants principalement) qui recouvrent les métiers traditionnels appartenant au tissu social local
- les TPE des secteurs « high-tech »
- les TPE innovantes des secteurs non technologiques
- les TPE à haut potentiel de développement.

Toutes les TPE sont, par définition, éligibles aux prêts à la création d'entreprises. Mais, selon leur activité, elles ont des besoins différents de financement (haut et bas bilan). On peut regrouper celles-ci en deux grandes typologies d'entreprises.

⁸ Source : Insee 2007

⁹ Source / ** Accoss 2007

1. Auto-entrepreneurs et TPE des métiers traditionnels : développer les prêts d'honneur

Ils utilisent actuellement, essentiellement un financement « bas de bilan » d'origine bancaire sous forme de découvert et plus rarement de prêts « moyen terme ». De façon exceptionnelle, des besoins en financement « haut de bilan » trouvent une réponse adaptée auprès des banques et/ou des sociétés de gestion.

A signaler que parmi cette cible, une partie est éligible au dispositif NACRE de prêts d'honneur pour les chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises. Il s'agit de prêts d'honneurs, sur ressource LDD centralisée à la Caisse des Dépôts, garantis par le Fonds de Cohésion Sociale, distribués par les réseaux de soutien à la création d'entreprises. Trois ans après sa création, un bilan de ce dispositif devrait être fait.

En effet, les banques confrontées à la fois aux conséquences significatives des crises déjà mentionnées et à la mise en place des ratios prudentiels « Bâle III » sont amenées, au minimum, à accroître la sélectivité et les taux de leurs concours si ce n'est à pratiquer un « crédit crunch » dont les conséquences sur la pérennité de ces entreprises seront importantes.

Nous proposons, dès maintenant, de réfléchir et/ou d'étudier des solutions de financement alternatifs du type de celle qu'a mise en œuvre Capital Initiative¹⁰, fonds de solidarité et de proximité créé à Mulhouse, et de le faire en liaison avec la CDC.

Enfin, une autre piste, déjà initiée dans le cadre du programme des investissements d'avenir (PIA), consisterait à renforcer les moyens dont disposent les réseaux de soutien à l'initiative locale, comme l'ADIE, France Active, RGB (réseau des boutiques de gestion), Entreprendre, etc.

¹⁰ Créé à l'initiative de René Hans

Il s'agirait d'étudier dans quelle mesure ces réseaux pourraient recevoir de nouvelles dotations via le LDD, **de façon à leur permettre d'amplifier leur capacité de distribution de prêts d'honneur, d'une part, et de renforcer leur programme d'accompagnement à destination des nouveaux chefs d'entreprises, d'autre part.**

Les prêts d'honneur sont facilement mobilisables et leur efficacité pourrait encore être développée par la mise en place d'un étroit partenariat entre l'Agence de l'Entrepreneuriat et les réseaux.

2. Les TPE « high-tech », TPE innovantes des secteurs non technologiques, TPE à haut potentiel de développement

La France comptait au 30 juin 2010, 3.417.000 TPE et PME de moins de 250 salariés (auto-entrepreneurs et entreprises individuelles inclus). Parmi cette cible, on peut estimer à environ 80 000, le nombre de TPE et PME entre 5 salariés et 250 salariés, connaissant une croissance soutenue de 10% en moyenne par an pendant plusieurs années consécutives¹¹. Au sein de cet échantillon à haut potentiel de croissance, les TPE et PME de croissance des secteurs technologiques et innovants sont environ 5 600 (7% de l'ensemble), et constituent une cible importante pour renforcer la croissance économique, l'innovation, et le nombre d'ETI de demain.

Pour répondre aux demandes de ces entreprises, la Caisse des Dépôts, et plus particulièrement son bras opérationnel CDC Entreprises, tant par ses moyens humains, sa couverture du territoire que ses moyens financiers, a un rôle essentiel à jouer par la gestion du programme France Investissement 2020 annoncé par le Premier Ministre en juin 2011. Ce programme, doté de 5 Milliards d'Euros d'origine publique pour 8 ans, doit parvenir à mobiliser 15 milliards d'Euros privés en complément, dans une logique de co-investissement public-privé.

¹¹ Données Insee retravaillées par CDC Entreprises

Au total, 20 milliards d’Euros seront disponibles d’ici 2020 pour renforcer le capital investissement en France. Une part importante de ce programme devra être dédiée aux segments d’investissements délaissés par le marché et notamment – mais pas exclusivement – le financement en amorçage et en capital-risque de ces TPE-PME technologiques à forte croissance.

Il est important de rappeler, à ce sujet, que dès sa création dans les années 1990, CDC Entreprises s’était vu assigner comme rôle par le gouvernement, entre autres, **de structurer les fonds destinés aux petites et moyennes entreprises et d’encourager par-là, les partenariats public/privé.**

En 2006, en lançant le premier programme France Investissement, les pouvoirs publics ont voulu donner une nouvelle impulsion à cet objectif et ouvrir la voie à **des financements novateurs communs impliquant notamment les banques, les assureurs et l’Etat.**

En 2012, devant l’ampleur des défis à relever, en particulier au niveau du financement et de l’accompagnement des TPE, nous proposons que la CDC, à travers CDC Entreprises, FSI PME, toujours dans une approche de partenariat public/ privé, joue un rôle central dans :

- **la gestion et la réussite du programme France Investissement 2020** (cf. ci-dessus) qui au-delà du financement des start-up technologiques déjà évoquées, doit également renforcer les fonds propres des PME françaises par des politiques de filières industrielles (pour réaliser par « build up » de nouvelles ETI financés par des fonds « filières ») ou par un meilleur traitement des PME, à fort potentiel technologique ou pas, au moment de leur transmission ;

- **la mise en place d'un réseau formel**, au niveau de chaque région et de chaque département, avec les acteurs privés et publics existants du financement en capital afin de constituer, région par région, une base de connaissances solides et partagées sur les besoins en fonds propres des PME ;
- **la mise en réseau d'acteurs** (OSEO – ordre des experts comptables – régions – Agence française de l'Entrepreneuriat) par la relance des plateformes « appui PME » créées avec les Régions, OSEO et la Médiation du crédit fin 2009 ;
- **l'abondement de fonds privés et publics régionaux**, en utilisant les outils de la CDC (FSI PME, CDC Entreprises et fonds national d'amorçage) pour renforcer les montants de capitaux à investir, ce qui augmentera d'une part, le nombre de dossiers financés et d'autre part, permettra de combler les trous éventuels existants dans la chaîne de financement en capital dans chaque région. Le FSI doit véritablement prendre une nouvelle dimension : TPE/PME.
- **la mise en place d'un service d'information à destination des entreprises** concernant l'investissement en fonds propre, positionné au sein de l'Agence française de l'Entrepreneuriat, destiné à mieux informer et orienter les chefs d'entreprises en recherche de fonds propres pour financer leur croissance.

IV- Revisiter la fiscalité des particuliers pour financer et dynamiser l'entrepreneuriat

Un foisonnement de structures et de dispositifs mobilisant des fonds publics significatifs sont en place dans notre pays pour assurer le renforcement des fonds propres des petites entreprises avec des succès inégaux¹².

En dépit d'un amoindrissement observé, le capital risque est indispensable à la dynamique et à l'équilibre territorial.

Ainsi, pour l'année 2008, le capital investissement, représentait¹³:

- **1 595 entreprises aidées en France** (dont 428 en capital risque, 707 en capital développement, 388 en capital transmission, 28 en capital retournement et 44 dossiers particuliers) ;
- **12,7 Mds€** (dont 758 millions en capital risque, 1,65 Mds€ en capital développement, 7,39Mds€ en capital transmission, 99 millions en capital retournement et 100 millions pour les dossiers particuliers) ;
- 60% des fonds collectés provenaient d'investisseurs français ;
- 80% des entreprises accompagnées étaient des PME et PMI ;
- 85% des entreprises accompagnées étaient à capitaux français ;
- 40% des entreprises accompagnées appartiennent à des secteurs innovants (informatique, télécoms et communication, médical et biotechnologies).

Néanmoins, le capital risque n'est pas suffisamment présent et connaît un amoindrissement en raison de la crise.

¹² Dont il conviendrait d'apprécier l'efficience et la pertinence en engageant une évaluation par une commission parlementaire indépendante ou par les juridictions financières

¹³ http://www.entreprises.banquepopulaire.fr/entfr/p817_FR_Y.htm

La disparité du poids du capital-risque aux Etats-Unis, en Europe, et en France témoigne en effet clairement du moindre dynamisme français dans ce domaine. Les montants investis en Europe sont inférieurs de moitié à ceux investis outre-Atlantique puisqu'en 2007, 30,5 Mds\$ ont été investis sur ce segment aux Etats-Unis contre 12 Mds\$ en Europe. **On sait moins que sur ces 12 Mds\$ investis, 40% l'ont été en Allemagne contre 23,6% en France**¹⁴. S'il est structurellement sous développé par rapport à d'autres pays, le capital-risque français est par ailleurs conjoncturellement affaibli par les conséquences de la crise. **Ainsi les capitaux levés par le capital-risque/investissement en 2009 ont accusé une chute de 71% par rapport à 2008**¹⁵. Ces chiffres sont d'autant plus préoccupants que sur le volume total des montants investis, seuls 40% l'ont été dans de nouveaux investissements, 60% l'étant dans des réinvestissements pour soutenir des entreprises déjà financées. La crise ayant accéléré le retrait des investisseurs institutionnels du segment capital-risque, capital-investissement, **il existe aujourd'hui un risque avéré « d'equity-gap » qui pourrait être désastreux pour les petites entreprises.**

Cette faible attraction des capitaux en France est due non seulement à une chaîne de financement imparfaite mais également à des cibles insuffisamment développées qui n'atteignent pas un niveau de valeur suffisant pour rendre le capital-risque rentable.

De fait, sur les 1 262 PME financées en 2009, 42% étaient situées en Ile-de-France et captaient 1.59Mds€ des 3.09Mds€ investis la même année¹⁶. Ce tropisme français – « Paris et le désert français » – est naturellement peu compatible avec un aménagement économique

¹⁴ National Venture Association

¹⁵ Activité des acteurs français du capital investissement en 2009, Grant Thornton AFIC, 30 mars 2010.

¹⁶ Activité des acteurs français du capital investissement en 2009, Grant Thornton AFIC, 30 mars 2010.

territorial équilibré. Pour autant, la quasi-totalité des acteurs économiques estiment que le capital-risque, en dépit de certaines de ses faiblesses actuelles, aura un rôle éminent à jouer dans les années à venir pour dynamiser l'économie française. La puissance publique doit jouer un rôle de tout premier plan pour la mise en place et le renforcement des dispositifs qui, dans le champ du capital-risque et de la fiscalité, lui semblent les mieux à même de mettre en place une dynamique doublement vertueuse. Celle qui consiste à favoriser, en premier lieu, la création d'entreprises dans le respect d'une bonne gestion de la dépense publique et, en second lieu, l'aménagement et le développement territorial.

1. Maintenir une fiscalité avantageuse destinée aux contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu et à l'impôt de solidarité sur la fortune afin de reconnaître et de favoriser l'investissement direct des particuliers dans les TPE/PME en compensant le risque pris.

a. S'agissant de l'impôt sur le revenu

Le code général des impôts dispose que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France bénéficient, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 22 % des versements effectués au titre de la souscription en numéraire au capital initial ou aux augmentations de capital de petites et moyennes entreprises non cotées [versements retenus dans la limite annuelle de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune]¹⁷. Le maintien des réductions d'impôt étant subordonné à la conservation des titres pendant 5 ans, ce dispositif autorise donc les entreprises à bénéficier d'un soutien qui s'inscrit dans

¹⁷ En application des I à V de l'article 199 terdecies-0 du code général des impôts qui permet aux souscriptions en numéraire de parts de FIP de bénéficier de l'avantage dit « Madelin »

la durée. **Compte tenu de son efficacité, ce dispositif a été récemment renforcé par la loi de finances rectificative pour 2008¹⁸** qui l'a étendu aux souscriptions au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion, et a porté les plafonds annuels des versements ouvrant droit à la **réduction d'impôt sur le revenu à 50 000 € ou à 100 000 € selon la situation de famille du contribuable**. En 2009, le rapport Forissier a préconisé de reconduire « l'avantage Madelin » dans ses deux versions, au-delà de la date du **31 décembre 2010¹⁹**. Ainsi, sur les 898 million € levés par FIP et FCPI en 2009, 576 million€ l'ont été pour les fonds IR. L'efficacité et le succès du Madelin et du « super Madelin »²⁰ sont donc reconnus.

b. S'agissant de l'impôt de solidarité sur la fortune

La loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) d'août 2007²¹, a prévu une réduction d'ISF²² en faveur de l'investissement dans des PME. Au niveau des investissements, il doit s'agir de souscriptions, lors de la constitution sociale, ou lors d'augmentations de capital de titres de capital (actions, parts sociales), dans des PME de moins de 250 salariés [CA ≤50M€ ou total bilan 43M€] et n'ayant pas de difficultés²³. Pour les FIP, sont éligibles les parts qui

¹⁸ loi n° 2008-1443 du 30 décembre 2008

¹⁹ Rapport d'information AN N° 1547 du 24 mars 2009 relatif au financement en fonds propres des PME, présenté par M. Nicolas FORISSIER, Député, p.40.

²⁰ Etude AFIC/AFG, Levée de capitaux par les FCPI et FIP créés en 2009, 10 mars 2010, p.6

²¹ loi n° 2007-1223 du 21 août 2007

²² L'article 885-0 V bis du code général des impôts (CGI), issu du II de l'article 16 de la loi TEPA, a prévu une réduction d'ISF en faveur de l'investissement dans des PME au sens communautaire

²³ Ces PME doivent exercer exclusivement une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale, à l'exclusion des activités de gestion de patrimoine mobilier ; elles doivent avoir leur siège de direction dans la CE ou dans l'EEE ; être non cotée sur un marché réglementé ; être soumises à l'impôt sur les bénéfices. L'investissement doit intervenir en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion. En

sont souscrites dans des fonds qui respectent un ratio juridique de 50% minimum en PME éligibles et un ratio « amorçage ISF » d'au moins 20% en PME éligibles de moins de 5 ans. **Ce mécanisme permet aux redevables d'imputer sur leur ISF, dans la limite globale annuelle de 45 000 €, 50 % du montant des versements effectués au titre de la souscription**, directement ou via une société holding, au capital de PME au sens communautaire ou de titres participatifs de sociétés coopératives ; **et, dans la limite annuelle de 18 000 €, 50 % du montant des versements effectués au titre de la souscription de parts FIP, FCPI affectés à l'investissement dans les PME/PMI.**

Au regard des finances publiques, ce dernier système est évidemment le plus vertueux et le plus économe via l'effet de levier produit sur les deniers privés. Ce dispositif a contribué au réel succès des FIP, lesquels sont véritablement devenus des acteurs majeurs du développement économique régional et de la création d'emplois en mobilisant l'épargne via des fonds ouverts aux particuliers et aux investisseurs institutionnels publics ou privés. **En dépit de cette carence, les sommes disponibles pour le capital-risque qui s'élevaient semestriellement à 183M€ (1^{er} semestre 2005), avoisinent aujourd'hui les 358M€ (1^{er} semestre 2009)²⁴.**

Dans la perspective d'amplifier les dispositifs régionaux de financement en fonds propres, la puissance publique doit assurer la pérennité des mesures fiscales qui leur sont applicables.

outre, l'entreprise ne doit pas connaître de difficultés ou appartenir à un secteur exclu et n'avoir pas reçu plus de 1.5M€ d'aides (2.5 M€ depuis le 01/10/09) sur 12 mois.

²⁴ www.afic-data.com

Il s'avère donc pleinement nécessaire d'assurer à minima, notamment dans le cas du maintien de l'ISF, la stabilité des dispositifs existants afin de ne pas casser la chaîne de financement régional en fonds propres ni mettre en danger les sociétés actuellement financées par ce biais et maintenir la confiance des souscripteurs.

2. Développer l'investissement direct dans les TPE : faire émerger davantage de business angels à partir des patrimoines importants.

La Fondation Concorde souhaite aller plus loin dans le développement de l'investissement direct dans les TPE/PME notamment en cas de suppression de l'ISF.

Il est en effet essentiel que l'entrepreneur souhaitant créer une entreprise puisse trouver 500 000 € avec 2 ou 3 actionnaires, sans passer par l'épreuve marathon consistant à en réunir 20 ou 50.

Or, seule une incitation fiscale forte permet d'orienter l'épargne vers de jeunes entreprises. C'est ce qu'ont compris plusieurs pays.

La France en a développé plusieurs, notamment l'ISF TEPA et l'avantage Madelin mais avec des plafonds trop réduits (50 000€ pour l'un et 40 000 € pour l'autre) de sorte que ces dispositifs ne font émerger aucun *business angel* important. Par ailleurs ces mesures permettent plutôt de financer les PME européennes (jusqu'à 250 salariés) qui paraissent moins risquées que des entreprises en amorçage qui n'ont pas encore prouvé la pertinence de leur modèle économique.

La France devrait inciter ses « patrimoines importants » à investir davantage dans les créations d'entreprises et moins dans les territoires d'outre-mer (coût fiscal : 1,2 milliard d'€) et les économies d'énergie (la niche « chaudière » : 2,8 milliards d'€). Elle devrait aussi les inciter à investir directement dans les PEC.

Nous avons assez d'investisseurs potentiels de ce niveau en France. Une enquête de Capgemini recoupant des comparaisons faites en 2005 à partir des chiffres de l'ISF, montre que nous avons en 2008, 346 000 patrimoines supérieurs à 1 million d'euros contre 362 000 en Grande Bretagne et 2 460 000 aux Etats-Unis (ce qui est conforme à leur PIB). Nous avons environ 10 000 contribuables dont le revenu annuel dépasse le million d'€ contre 14 000 gagnant plus d'un million de £ en Grande Bretagne.

Une politique de reconstruction de notre paysage économique doit s'appuyer sur la mobilisation vers la création d'entreprise de tous les contribuables capables de mettre individuellement plus de 100 000€ dans une même entreprise, les «Super Angels».

Nous proposons ainsi la mise en place d'une fiscalité aménagée pour les business angels. Ceci pourrait passer notamment par une suppression de l'ISF, que la Fondation Concorde réclame depuis de nombreuses années, qui constitue un frein majeur pour l'investissement des business angels dans l'économie réelle française.

A l'image des pratiques de certains pays d'Europe, nous pensons qu'il serait profitable de mettre en place des motivations à investir dans les entreprises françaises avec deux statuts : le statut de professionnel et celui de particulier.

Nous proposons donc de quadrupler le plafond de l'avantage Madelin en le portant à 200 000€ pour un individu (400 000€ pour un couple). Ceci rend l'investissement aussi attractif qu'une détaxation à 50% mais avec une réduction de moitié du coût fiscal au départ.

L'avantage fiscal nécessaire pour créer cette mobilisation doit être contrebalancé par une réelle prise de risque pour l'investisseur et ne serait accordé qu'aux investissements directs, effectués dans des PEC âgées de moins de 5 ans et dont certaines activités sans risque ou peu risquées seraient explicitement exclues.

Ce projet devrait être à coût nul ou même positif pour le Trésor, l'accroissement du coût vers les gros Business Angels étant largement compensé par les réductions de coût fiscal obtenues en recentrant et en rendant plus efficaces l'intervention des mandats et des holdings. Ce transfert devra permettre d'augmenter très significativement les investissements en amorçage.

Il faudra également signaler aux créateurs et propriétaires de sociétés que la présence de business angels ne signifie pas que l'on perd le contrôle de son entreprise : l'investissement par des particuliers, même si le nombre de participants peut inquiéter sur le papier, renforce en réalité le contrôle par l'équipe dirigeante propriétaire de l'entreprise.

3. Mise en place de PEA réservé aux TPE/PME

Après avoir apporté des réponses à certains besoins de financement en capital et s'être assuré qu'il n'y avait plus de trou dans cette chaîne qui va de la création aux FIP, FCPI FCPR, en passant par les Business Angels, intéressons-nous aux différentes modalités qui s'offrent à ces investisseurs pour rendre liquide leurs participations.

Actuellement les sorties se font principalement sous plusieurs formes :

- vente à un grand groupe,
- vente à d'autres fonds,
- rachat par l'entreprise,
- introduction en bourse sur Alternext ou au marché libre.

C'est cette dernière modalité qui devrait représenter la sortie naturelle et constituer le dernier maillon manquant de la chaîne de financement en capital des entreprises privées françaises. Or, il fonctionne mal par manque de liquidité.

Il faut donc trouver une réponse qui incite les particuliers, non seulement à investir de façon importante lors des introductions d'entreprises, mais aussi à conserver les sommes investies dans une

enveloppe fiscale neutre vis-à-vis des plus-values qui pourraient être constatées lors des arbitrages réalisés dans le cadre de la gestion de ce portefeuille en non coté.

Pourquoi ne pas s'inspirer de ce qui fonctionne pour le marché action réglementé (CAC 40, SBF 120) et créer un PEA réservé aux TPE / PME.

Le produit existe, il faut simplement l'adapter à ce type d'entreprises et, afin que les sommes investies soient significatives, mettre en place un avantage fiscal à l'entrée (de 25% par exemple, afin de compenser le risque encouru par l'investisseur).

Ceci permettrait de rendre plus facilement liquides les participations des business angels et des fonds qui pourraient ainsi réinvestir plus facilement dans d'autres entreprises. Nous mettrions enfin en place une dynamique de l'investissement capital au service du développement économique et de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises en France.

V- Revisiter la fiscalité des entreprises pour dynamiser l'entrepreneuriat.

L'objectif, à travers ces propositions d'ordre fiscal, est de pouvoir augmenter l'autofinancement de l'entreprise par un impôt sur les sociétés plus dynamique et en proposant la révision de certains impôts et taxes qui freinent le développement des TPE.

1. Renforcement des fonds propres : réinvestir les profits

L'impôt sur les sociétés des TPE

Afin de favoriser le maintien en capitaux propres (report à nouveau, autres réserves, augmentation de capital) d'un maximum des bénéficiaires, nous suggérons de réduire la distribution des résultats.

Pour ce faire, nous proposons de créer **un taux d'impôt sur les sociétés très incitatif pour les TPE en fonction du maintien en capitaux propres des résultats de l'exercice et ce pour une période de 5 ans pour éviter les effets d'opportunisme.**

Si réinvestissement du résultat à 75% | IS = 10%

Si réinvestissement du résultat à 50% | IS = 15%

Si réinvestissement du résultat à 25% | IS = 20%

Nous proposons également de supprimer l'imposition forfaitaire pour toutes les TPE, et la suppression de l'IS à taux réduit actuel afin d'éliminer un effet de seuil.

Afin d'encourager la création d'un premier emploi, nous proposons **la mise en place d'une franchise d'impôt sur les sociétés, les deux premières années, pour les TPE ayant jusqu'à 20 K€ de résultat annuel.** Il ne s'agit pas de créer un emploi subventionné temporaire ne subsistant qu'avec l'aide de l'Etat ou de la collectivité, mais au contraire d'encourager la création d'emploi dans les entreprises en profit en le considérant comme un investissement en capital humain.

Ces propositions ont l'avantage de transformer l'IS en un outil de développement et de financement de l'entreprise, de permettre la création d'emplois supplémentaires, de remplacer des frais financiers par des produits financiers, d'améliorer la trésorerie des entreprises et de consolider les fonds propres – nécessaire en cas de demande de financement externe.

2. Lisser les taxes pour éviter les effets de seuil, freins au développement des TPE

c. Taxe foncière

La taxe foncière fait double emploi avec la CFE (contribution foncière adossée à la CET – ex TP).

Le gouvernement a décidé de revoir les bases de calcul de la taxe foncière concernant les valeurs locatives qui sont très anciennes. Les plus gros contributeurs sont les activités avec des bâtiments importants comme une usine, des hangars, des garages. Il s'agit de l'industrie, de la location de véhicules, de l'hôtellerie ou du commerce. En résumé, cette taxe touche les activités locales et représente une perte de compétitivité pour les secteurs industriels.

Nous demandons que cette réforme ne conduise pas à augmenter l'imposition des TPE et PME.

Nous recommandons, de plus, que cette réforme soit conduite dans un esprit de collaboration entre les collectivités locales, l'Etat et les représentants des TPE/PME.

d. CSSS (Organic)

Cette taxe destinée en majeure partie à financer les retraites des anciens commerçants, repose sur deux taux basés sur le chiffre d'affaires déclaré par année dans la déclaration de TVA.

Chiffre d'affaires inférieur à 760 000 € = 0 % de taxe

Chiffre d'affaire au-delà de 760 000 € = 0,16 % de taxe

L'effet de seuil est trop fort. Aussi, nous recommandons de mettre en place une progressivité plus importante de cette taxe. L'exemple de la progressivité du calcul de la CVAE nous semble être la bonne direction.

e. Formation continue

Afin de limiter les effets de seuil, nous recommandons de revoir le plafond d'assujettissement à la contribution de Formation continue par un lissage plus fin du seuil d'entrée. Ceci, afin de limiter les blocages à la croissance de l'entreprise du fait du passage au-delà de seuil d'entrée unique actuel.

f. TVA

Dans le cadre de leur développement local, les TPE/PME doivent pouvoir conclure des PPP et gérer d'une façon professionnelle certains travaux et services locaux. Il est nécessaire de régler le différentiel de traitement de la TVA entre la collectivité qui ne supporte pas la TVA pour les travaux et services dont elle assume la réalisation, et les entreprises qui, en reprenant à leur compte ces activités, devraient facturer à la collectivité de la TVA non déductible pour cette dernière. Ce point doit être travaillé en liaison avec Bruxelles.

Cette proposition a pour avantages :

- La professionnalisation des métiers
- Le transfert de la gestion des effectifs, de la collectivité vers le privé
- Le développement d'entreprise locale qui pourrait couvrir plusieurs communes
- La mise en concurrence et la réduction des coûts

Chapitre III : Promouvoir

I- Développer largement la formation entrepreneuriale

L'offre de formation et la sensibilisation à la création d'entreprises doivent être abondantes et présentes dans tous les cursus : collèges, lycées, universités, formation continue, alternance et apprentissage.

Pour ce qui concerne l'enseignement initial, du secondaire à l'Université et aux Grandes Ecoles, de très nombreuses initiatives, tant privées que publiques, ont été prises depuis une génération, certaines avec un succès incontestable. Toutes ces actions sont recensées de façon exhaustive par l'Observatoire des Pratiques Pédagogiques en Entrepreneuriat géré par l'APCE. Mais pour leur donner un véritable élan, il convient certainement de les coordonner et de leur donner une visibilité, par exemple dans le cadre d'une journée nationale « **Jeunes et Entrepreneurs** », mobilisant tous les acteurs et les territoires, avec un fort relai médiatique. L'organisation en sera confiée à l'Agence Française de l'Entrepreneuriat.

Il est proposé de faciliter la **portabilité du droit individuel à la formation** en permettant au créateur d'entreprise de bénéficier des droits liés au droit individuel à la formation, acquis chez son ancien employeur. Ce dispositif d'incitation pourrait être étendu aux fonctionnaires qui quittent la fonction publique pour créer ou reprendre une entreprise.

Il convient de permettre au salarié porteur d'un projet de suivre, dans le cadre du DIF, même sans l'accord préalable de son employeur, des actions d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises agricoles, artisanales,

commerciales ou libérales. Conformément aux dispositions actuelles, la formation se déroulerait, en l'absence d'accord de l'employeur, en dehors du temps de travail.

En ce qui concerne l'apprentissage, il faut distinguer selon la taille des entreprises et ré-adapter en priorité cette filière de formation aux besoins et aux contraintes des TPE/PME. Aujourd'hui, nombre de créateurs de TPE redoutent des difficultés de toute sorte liées au recrutement d'un apprenti. L'apprentissage dans ces entreprises ne doit pas être organisé comme dans les grandes, qui disposent de plus de moyens. C'est la clé du développement de l'emploi et des TPE/PME. Une campagne de développement de l'apprentissage dans les TPE/PME doit être lancée.

L'apprentissage nous semble, en effet, plus prometteur pour notre pays que le développement de l'emploi aidé au sein du secteur public et parapublic.

II- Faire de l'entrepreneuriat une cause d'intérêt général

C'est à la conjonction de mesures fortes de simplification et de sécurisation prises au niveau gouvernemental (lois Dutreil, régime auto-entrepreneur d'Hervé Novelli), et sans doute aussi aux remises en question de beaucoup de salariés face à la crise que l'on doit la **vague entrepreneuriale** de ces dernières années.

Or, on entrevoit les limites des actions de soutien en faveur de la création : comment aller encore plus loin que l'auto-entrepreneur à responsabilité limitée ? On sait aussi que **le stock des futurs créateurs d'entreprises commence à s'épuiser**, fortement ponctionné par le régime de l'auto-entrepreneur.

On constate enfin que certaines catégories de la population, jeunes, seniors, femmes, habitants de quartiers périurbains, sont moins entreprenantes que la moyenne, alors que chacune d'entre elles a de vraies opportunités.

Pour que **l'atmosphère entrepreneuriale** continue à se développer, compte tenu de l'enjeu pour l'avenir de la France, il est proposé de faire de l'entrepreneuriat une cause d'intérêt général.

Le label "d'intérêt général" est attribué chaque année à cinq campagnes d'intérêt public. Ces campagnes sont mises en œuvre par un organisme ou un collectif d'associations, qui répond à un appel d'offres annuel. Le Premier ministre, après consultation interministérielle, attribue le label "Campagne d'intérêt général".

Il est proposé que les principaux acteurs de la création d'entreprises en France, ainsi que les associations ayant vocation à promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes, se constituent en groupement pour demander ce label.²⁵

III- Imprégner les tissus économiques de la « culture entrepreneuriale »

Tous les efforts qui viennent d'être décrits, l'amélioration des moyens de financement, la simplification des procédures, n'auront d'effet que si tous ceux qui un jour peuvent se trouver concernés en soient informés.

Il y a un éloignement évident entre les « entrepreneurs » potentiels de terrain et la qualité des systèmes mis en place. Aussi, pour que les processus de financement mis en place soient à la portée de tous, que

²⁵ Rapport de Philippe Mathot, ancien député, au ministre en charge des PME, octobre 2010.

les différents organismes soient mis en concurrence pour accompagner et financer les porteurs de projets, nous préconisons une formation à l'entrepreneuriat de tous les employés des différentes banques pour qu'ils soient en mesure d'orienter spontanément leurs clients vers le ou les organismes existants. Cette formation doit concerner le personnel de toutes les agences dans toutes les villes et villages de France.

Elle pourrait être de la responsabilité d'OSEO et devrait durer une journée.

C'est, nous le pensons, l'interface décisive pour faire vivre le système local, moderniser et réussir la diffusion de l'atmosphère entrepreneuriale.

CONCLUSION

Un nouvel élan pour nos TPE et pour l'entrepreneuriat en France

Les mesures que propose la Fondation Concorde vont offrir à la France un nouvel élan entrepreneurial : des TPE en nombre, dynamiques et créatrices, c'est permettre à la France de renforcer le socle de son économie, c'est lui permettre de renouer avec la croissance, l'emploi, l'innovation et le dynamisme.

Un tissu dense et dynamique de TPE constitue le socle de base d'une amélioration de l'emploi, de la croissance, mais également le socle de notre nécessaire ré-industrialisation. Il y a un lien fort entre TPE-PME-PMI qui fait que la ré-industrialisation du pays ne peut se concevoir sans un tissu dynamique de TPE.

Accompagner, financer, promouvoir : trois mots d'ordre qui doivent fonder une vraie politique en faveur des TPE et casser définitivement le mur qui les empêche de s'épanouir dans notre pays.

Il s'agit bien d'une réelle cause d'intérêt général et national, pour laquelle les efforts fournis seront la source de création d'une « atmosphère entrepreneuriale » dans nos tissus économiques.

Pour relever ce défi économique, seule une approche globale impliquant, dans le même temps, l'ensemble des partenaires publics et privés et les citoyens est concevable. C'est ce que propose la Fondation Concorde.

Auditions :

Nous remercions :

- **Mme Agnès Bricard**, présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables
- **M. Philippe Braidy**, président de CDC Entreprises
- **M. Joël Darnaud**, directeur général délégué d'Oséo
- **M. Philippe Mathot**, ancien député, auteur du rapport Accompagner l'entrepreneuriat – un impératif pour la croissance

ANNEXE

La place prépondérante des TPE/PME dans notre économie

Entreprises selon le nombre de salariés et l'activité										
NAF Rév.2, 2008	Code A10	Nombre de salariés							en nombre	
		0	1 à 9	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1 999	2 000 ou plus	Total	dont entreprises de 10 à 249 salariés
Au 1^{er} janvier 2010										
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	BE	113 331	87 495	29 591	6 358	1 527	659	123	239 084	36 476
<i>dont industrie manufacturière</i>	C	98 743	83 701	27 926	5 984	1 426	609	111	218 500	34 399
Construction	FZ	267 617	169 988	27 237	2 170	277	146	23	467 458	29 509
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	GI	611 138	375 209	59 730	8 473	1 385	508	162	1 056 605	68 688
<i>dont :</i>										
<i>commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	G	441 868	241 261	37 175	5 359	912	332	85	726 992	42 854
<i>transports et entreposage</i>	H	53 667	24 748	8 879	1 953	379	130	54	89 810	10 964
<i>hébergement et restauration</i>	I	115 603	109 200	13 676	1 161	94	46	23	239 803	14 870
Information et communication	JZ	84 400	21 624	5 405	1 037	239	124	27	112 856	6 521
Activités financières et d'assurance	KZ	81 472	37 456	3 611	612	208	190	66	123 615	4 278
Activités immobilières	LZ	137 535	30 748	2 348	438	101	38	2	171 210	2 823
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	MN	395 138	138 175	23 713	3 593	700	297	69	561 685	27 537
Enseignement, santé humaine et action sociale	OQ	362 902	60 304	7 895	2 271	242	52	4	433 670	10 246
Autres activités de services	RS	184 989	66 094	4 370	526	55	21	4	256 059	4 915
Total		2 238 522	987 093	163 900	25 478	4 734	2 035	480	3 422 242	190 993

Précédentes parutions de *Nouvelles Visions* éditées par la Fondation Concorde

En 2001,

Janvier : *La Mondialisation – Un monde nouveau, une chance pour l’avenir.*

Avril : *L’Administration du nouveau siècle – Les nécessaires réformes.*

Mai : *L’Environnement, nouvelle frontière politique.*

Juin : *Une fiscalité pour une France ouverte – Moins d’impôts pour chaque Français.*

Octobre : *Revitaliser l’économie d’en-bas – Décentraliser l’initiative, libérer les énergies.*

Novembre : *Pour un ministère du développement durable – Contribution d’un groupe du Corps des mines pour la réforme de l’Etat.*

En 2002,

Janvier : *Mobiliser la société civile – Fondations et associations au service de l’intérêt général.*

Février : *Définir une stratégie de défense et de sécurité après le 11 septembre 2001.*

Mars : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (1^{ère} édition)*

Juin : *EDF : libérer l’énergie, garantir l’avenir. (2^{ème} édition)*

Octobre : *Caisse des Dépôts et Consignations – Repenser le rôle de l’établissement et sa place dans le secteur financier public.*

Novembre : *Retour à la compétitivité ou régression sociale.*

En 2003,

Janvier : *L'emploi et le travail en France – L'impact des 35 heures.*

Avril : *Renforcer les petites industries – Organiser les réseaux de proximité et revitaliser l'économie d'en bas.*

Juillet : *Débat public sur l'énergie : libérer l'énergie – Eléments de réflexion sur une nouvelle fusion EDF / GDF.*

Novembre : *Français et Américains : l'autre rive.*

En 2004,

Janvier : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (1^{er} fascicule).*

Février : *Propositions d'actions régionales pour l'emploi et le dynamisme des territoires (2^{ème} fascicule).*

Juillet : *Libérons les fondations – Pour créer des emplois et mieux servir l'intérêt général.*

Novembre : *L'emploi en France a besoin d'entrepreneurs et de capitaux français – l'ISF en question.*

En 2005,

Avril : *Baromètre de la confiance.*

Mai : *Renforçons nos tissus économiques pour faire face à la mondialisation – Sécurisons les salariés les plus exposés.*

Juin : *Politique énergétique de la France à horizon 2050. Un atout au service du développement durable.*

Octobre : *Santé et environnement.*

Novembre : *Lutte contre le chômage – Pourquoi il faut baisser les impôts en France !*

En 2006 -2007,

Mars 2006 : *Baromètre de la confiance.*

Mai 2006 : *Enraciner l'enseignement supérieur dans la société de la connaissance. Dix mesures pour transformer l'enseignement supérieur en cinq ans.*

Juin 2006 : *Nous ne paierons pas vos dettes, comment s'en sortir ?*

Octobre : *Pour une société de la connaissance. Réussir l'université du XXI^{ème} siècle.*

Novembre 2006 : *La mondialisation, notre nouveau monde.*

Avril 2007: *2002-2007, remettre la France sur le bon chemin*

Mai 2007 : *Politique industrielle de défense, quelles pistes pour une refondation*

Septembre 2007 : *Quelques pistes pour réduire la dépense publique – Pour un grand audit de l'Etat*

En 2008 -2009,

Mars 2008 : *Le nucléaire du futur, un atout de développement durable*

Juin 2008 : *Un effort national pour défendre nos petites et moyennes industries*

Novembre 2008 : *Crise financière : sauvons le capitalisme productif des excès du capitalisme financier*

Février 2009 : *La Santé au travail – 2009 : enfin une vraie réforme*

Juin 2009 : *Réduction de la dépense publique – Plaidoyer pour une nouvelle politique des transports*

En 2010,

Mai : *Les territoires, les entreprises et l'emploi*

Septembre : *Créons l'écosystème de l'innovateur*

Novembre : *Maîtriser nos finances, assurer notre avenir*

Novembre : *L'économie de fonctionnalité – vers un nouveau modèle économique durable*

En 2011,

Mars : *Produire en France – Un enjeu national pour la croissance, l'emploi et le pouvoir d'achat*

Octobre : *Renforcer la voix du monde de l'entreprise – Projet pour moderniser la représentation patronale*